



dcl

Diplôme de compétence en langue de l'Éducation nationale



CD-DI 05/01/17

Le diplôme de Compétence en Langue (DCL) est un diplôme professionnel du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il permet aux adultes de valider leur capacité à utiliser une langue étrangère dans l'ensemble des situations personnelles, sociales ou professionnelles courantes.

■ Dans quelles langues peut-on passer le DCL ?

allemand, anglais, arabe, breton, chinois, espagnol, français, français de premier niveau, italien, langue des signes française (LSF), occitan, portugais, russe.

■ Qui peut être candidat ?

Toute personne, quels que soient sa nationalité, son niveau d'étude et sa situation professionnelle.

■ Quels niveaux peut-on obtenir ?

Les niveaux du DCL sont établis en cohérence avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe.

Le DCL Français professionnel de premier niveau délivre les niveaux A1 à A2.

Les autres DCL permettent d'obtenir les niveaux A2 à C1. Le candidat ne s'inscrit pas à un niveau a priori, c'est sa performance le jour de l'examen qui détermine le niveau qui lui sera attribué.

■ Le DCL ouvre-t-il droit à financement ?

Depuis le 06 février 2015, le DCL est inscrit à l'inventaire de la Commission nationale des certifications professionnelles (CNCP). Le financement est donc possible dans le cadre des plans de formation des entreprises ou du Congés individuels de formation (CIF).

Depuis le 07 juillet 2015, il est inscrit sur la liste nationale interprofessionnelle, ce qui permet d'utiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer une formation dans l'une ou l'autre des 13 langues du DCL.

■ Permet-il de valider le niveau pour obtenir la nationalité française ?

La circulaire du 30 novembre 2011 du Ministère de l'intérieur (annexe 2, page 2) précise que le DCL Français langue étrangère niveau B1 permet de valider le niveau requis pour obtenir la nationalité française.

■ Combien coûte l'inscription ?

100 euros (frais d'inscription fixés par l'arrêté du 25 février 2011).

■ Où et quand se passe l'examen ?

Dans les centres d'examen agréés, sur tout le territoire français. Voir la liste et les dates des sessions sur le site www.education.gouv.fr/dcl rubrique «où et quand?».

Le DCL étant un examen national, les sessions se déroulent à dates fixes, les mêmes jours dans tous les centres d'examen.

■ Comment s'inscrire ?

Sur le site www.education.gouv.fr/dcl, environ deux mois avant la date de la session. Après la clôture de la période d'inscription, les candidats reçoivent une demande de confirmation d'inscription, qu'ils doivent renvoyer accompagnée du règlement des droits d'inscription. Attention, aucune inscription ne peut être prise en compte en dehors des périodes d'inscription, qui sont données sur le site.

■ En quoi consiste l'examen ?

Quel que soit le niveau visé, tous les candidats à une session passent la même épreuve. Le sujet simule une situation professionnelle réelle. Plus que des connaissances linguistiques théoriques (grammaire, vocabulaire, ...), c'est la capacité du candidat à utiliser la langue pour réaliser une tâche globale qui est évaluée.

■ Comment se déroulent les épreuves ?

L'épreuve se décompose en 5 phases :

- Phase 1 : prise de connaissance de la situation et compréhension écrite
- Phase 2 : compréhension orale (ou en LSF pour le DCL LSF)
- Phases 3 et 4 : expression orale et interaction (ou en LSF pour le DCL LSF)
- Phase 5 : expression écrite (et en LSF pour le DCL LSF)

■ Combien de temps durent les épreuves ?

Le DCL français de premier niveau dure 1 heure 30.

Les autres DCL durent 2 h 30. Les candidats sont convoqués toutes les 20 à 30 minutes.

■ Comment se préparer à l'examen ?

Aucune préparation n'est obligatoire, mais il est recommandé de consulter les annales du DCL pour se familiariser avec le format de l'épreuve.

Des formations sont proposées dans les organismes de formation accrédités à la préparation du DCL (carte consultable sur le site www.education.gouv.fr/dcl).

■ Quand et comment obtenir ses résultats ?

Maximum un mois après l'examen, les candidats peuvent consulter leur résultat (niveau obtenu et profil détaillé) directement sur le site internet, rubrique « calendrier des inscriptions et résultats » (se munir de son numéro d'inscription).

■ Quand les candidates reçoivent-ils leur diplôme ?

Le diplôme national du DCL est délivré et signé par le recteur de l'académie où s'est déroulé l'examen. Il est à retirer auprès du service concerné ou est envoyé par courrier postal en RAR.

■ Quelle est la durée de validité du diplôme ?

Durée de validité illimitée.

■ Quelle est la reconnaissance du DCL ?

Comme tous les examens du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le DCL est reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne.